

CODE DE VIE - LETTRE À L'ÉLÈVE



Bonjour cher élève,

Tu reçois aujourd'hui le code de vie de l'école. Il t'aidera à te sentir bien, en sécurité dans ton école, en plus de développer un sentiment de fierté et d'appartenance.

Pour vivre ensemble en harmonie dans notre établissement, certaines règles sont nécessaires. En effet, comme nous sommes plusieurs à partager le même milieu, à travailler et à nous amuser ensemble, l'équipe de l'école Les Jeunes Découvreurs a donc adopté un code de vie qui te présente les valeurs de l'école et les attentes souhaitées par tous les intervenants. Il t'indique aussi les règles à respecter pour te sentir en sécurité dans un endroit que nous voulons sain, respectueux, bienveillant, positif, ouvert à la différence, agréable et sans violence.

Comme tu peux le constater, nous avons besoin de ta collaboration pour faire de ton école un milieu où il fait bon vivre. À l'école Les Jeunes Découvreurs, choisir de donner le meilleur de soi, c'est faire preuve de responsabilisation, d'implication, de persévérance, d'engagement et de détermination. C'est un défi que nous te proposons et toi, tu sauras certainement le relever. Nous sommes là pour t'accompagner tout au long de ton passage à l'école. Nous désirons t'aider à te réaliser.

La collaboration de tes parents est également primordiale. Nous les invitons à te soutenir tout au long de l'année scolaire.

Nous te souhaitons de passer une très belle année remplie de nouveaux défis et de grandes découvertes.

Bonne année scolaire !

L'équipe de l'école Les Jeunes Découvreurs

CODE DE VIE

Chers parents,

C'est avec beaucoup de fierté que le personnel de l'école Les Jeunes Découvreurs vous présente son code de vie actualisé. L'une des missions de l'école étant d'encourager les enfants à socialiser adéquatement, nos règles de vie serviront à développer les compétences sociales et à éduquer les élèves à la citoyenneté. En ce sens, nous utiliserons une démarche résolument éducative et positive avec des stratégies d'enseignement qui favoriseront l'apprentissage de comportements sociaux acceptables chez les élèves.

Notre code de vie est représenté par des règles qui reflètent les valeurs préconisées dans notre projet éducatif telles que le respect de soi et de l'autre, la bienveillance, l'ouverture à la différence, l'entraide, la collaboration, la persévérance, la responsabilisation et l'autonomie. Le code de vie qui vous est présenté est le résultat d'une démarche concertée impliquant tous les membres du personnel de l'école.

Les règles de vie s'appuient sur les fondements suivants :

- Assurer un bon fonctionnement de l'école en offrant un milieu éducatif de qualité et propice aux apprentissages.
- Favoriser un bon déroulement des cours et optimiser le temps d'apprentissage des élèves.
- Favoriser le savoir-vivre et le savoir-être en société.
- Permettre la mise en place d'un climat harmonieux afin que chacun se sente respecté et en sécurité.
- Offrir aux élèves des mesures d'aide et d'intervention adaptées à leurs besoins.
- Favoriser une discipline simultanément empathique (sensible et compréhensible), bienveillante (respectueuse, encourageante et soutenante) et ferme (sécurisante et encadrante).

Notre code de vie prône un système disciplinaire éducatif qui reconnaît le droit à l'erreur et encourage les comportements adéquats. Comme mentionné précédemment, il vise à développer l'autonomie chez nos jeunes tout en leur permettant d'évoluer dans un climat respectueux, harmonieux et sécuritaire. L'objectif de cette démarche est d'aider l'élève à prendre conscience de son ou de ses comportement(s) inadéquat(s) et de le soutenir dans sa recherche de solutions.

Les interventions disciplinaires et les mesures d'aide offertes diffèrent selon le type de manquement : de **type mineur** ou de **type majeur**. De plus, elles sont établies selon une démarche graduée qui vient encadrer la gestion des comportements inadéquats.

Comme il est démontré que la collaboration école-famille est l'un des facteurs de réussite scolaire chez les jeunes, nous comptons sur vous pour appuyer ce code de vie afin que votre enfant puisse vivre dans un milieu de vie sécurisant et stimulant. En effet, pour remplir notre mission, nous avons besoin de vous, chers parents. Vous êtes nos partenaires les plus précieux dans la réussite de vos enfants.

Bonne année scolaire !

L'équipe de l'école Les Jeunes Découvreurs

CODE DE VIE RÉSUMÉ DES RÈGLES DE VIE

RÈGLES DE VIE	QUELQUES RAISONS
<p>J'adopte un comportement bienveillant, pacifique et respectueux car le but de notre école est d'y vivre heureux et en sécurité.</p> <p>Toute forme de violence physique, verbale, sociale ou par voie électronique est inacceptable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour me sentir en sécurité. • Pour développer des relations harmonieuses avec les autres (Camarades et adultes). • Pour vivre dans une école agréable.
<p>En tout temps, je me déplace dans l'école en marchant et calmement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour favoriser un climat propice aux apprentissages et un milieu de vie Calme. • Pour ma sécurité et celle des autres.
<p>J'agis et je joue de façon sécuritaire en tout temps. Ainsi, je deviens un modèle positif envers les autres élèves de l'école.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour assurer ma sécurité et celle des autres en tout temps. • Pour me sentir bien. • Pour éviter les conflits et les accidents.
<p>Je m'habille selon la prescription de l'équipe-école.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour être vêtu(e) de façon adaptée au milieu scolaire, selon les activités et les saisons (se référer à l'agenda).
<p>Je prends soin de l'environnement (bâtisse et cour d'école) et du matériel de l'école, du mien et de celui des autres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Par respect pour les personnes qui l'utiliseront après moi. • Pour conserver le matériel en bon état et plus longtemps et pour une meilleure qualité de vie (milieu agréable). • Pour me responsabiliser et développer mon sentiment d'appartenance à mon milieu. • Pour éviter le gaspillage.
<p>J'accepte et je fais confiance en l'autorité des adultes de l'école qui veillent à ma sécurité et à mon bien-être et je collabore à ses demandes en tout temps.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour le respect des règles et des adultes qui m'entourent.



LES RÈGLES DE VIE MANQUEMENTS

Il importe de mentionner que toutes nos actions ou interventions portent à la base sur une intention éducative et positive. Cette intention est de tout mettre en œuvre pour permettre le plein développement de nos élèves et de les aider à s'inscrire activement dans un processus permettant des apprentissages signifiants et ajustés à leurs capacités. La finalité poursuivie est d'amener nos jeunes apprenants à construire leur vision d'eux-mêmes et des autres, en devenant des êtres socialement responsables.

La majorité des élèves comprennent bien les règles établies et sont capables de les respecter. Cependant, pour ceux qui oublient certaines d'entre elles, des manquements seront notés au code de vie.

À notre école, nous distinguons deux types de manquements : les **manquements de type mineur** ou les **manquements de type majeur**. À chacun de ces types correspond une procédure d'intervention éducative graduée et responsabilisante. La distinction entre les deux types fait référence à la gravité des gestes posés. L'application des conséquences choisies varie donc selon la nature du manquement, sa gravité et la fréquence observée chez l'élève.

MANQUEMENT DE TYPE MINEUR (indiscipline et incivilités)	MANQUEMENT DE TYPE MAJEUR
Comportement fréquent de l'élève qui nuit au fonctionnement de la classe ou des autres activités de l'école.	Comportement de l'élève qui constitue une atteinte grave aux règles, aux normes sociales, au bien-être physique ou psychologique d'une personne ou d'un groupe de personnes.
Exemples de comportements	Exemples de comportements
<ul style="list-style-type: none"> • Cris, course dans les déplacements • Bousculade, chamaillerie • Lancement de balles de neige ou autres • Langage grossier ou inapproprié • Possession d'objets non nécessaires, oubli ou détérioration du matériel • Non-respect des aires de jeu, non-respect des règles de jeu • Autres 	<ul style="list-style-type: none"> • Impolitesse majeure envers l'adulte • Grossièreté • Refus d'obéir/défi de l'autorité • Violence verbale • Violence physique, bataille • Intimidation/harcèlement • Menaces • Taxage • Vandalisme • Vol • Autres

GESTION DES COMPORTEMENTS

Les conséquences agréables

Lorsque je respecte le code de vie :

- Je suis fier(e) de moi et je reconnais mes efforts.
- Je suis félicité(e) par les adultes et les autres élèves qui m'entourent et je gagne leur confiance et respect.
- J'ai des privilèges.
- Je vis en harmonie et le climat de l'école est agréable et sécuritaire.
- Je me fais des amis. Je peux rester avec mon groupe.
- Je vais parler de mes réussites à la direction, etc.

LE FONCTIONNEMENT

- * Pour chaque manquement aux règles de vie noté dans le code de vie, l'élève assume la réparation et/ou la conséquence selon la gravité de l'acte posé et la fréquence.
- * Avant d'arriver à un manquement mineur, des interventions éducatives et préventives auront été faites à l'école, dans notre gestion interne.
- * Les manquements sont consignés et cumulés dans le code de vie de l'élève.
- * L'accumulation de manquements de type mineur ne peut se transformer en manquement de type majeur.
- * La réparation n'est pas une conséquence négative ou une punition pour l'élève en cause. Elle suppose que ce même élève s'engage volontairement dans la démarche suivante :
 - Reconnaître le tort causé ;
 - Être prêt à réparer le dommage ;
 - Participer au choix de l'action réparatrice ;
 - Se sentir renforcé par le geste positif ;
 - Éviter toute récidive.

Si je choisis de ne pas respecter les règles de vie lorsque je suis avec les autres, j'accepte le geste de réparation et/ou la conséquence proposée :

Exemples de conséquences éducatives :

- Réparation - démarche de reconnaissance du geste posé (ex. : rendre un service à l'ami)
- Temps d'arrêt
- Reprise de temps
- Dessin d'excuses
- Réflexion
- Lettre d'excuses
- Perte de privilège
- Réparation de bris
- Mission sociale (ex. : bénévolat, entraide)
- Travaux communautaires
- Perte de récréation
- Retenue
- Garde à vue, mesure spéciale ou autres...

GESTION DES MANQUEMENTS DE TYPE MINEUR

Les manquements de type mineur sont des comportements fréquents qui ne comportent pas d'élément de gravité et de dangerosité pour soi ou pour les autres, et ce, en tout temps (en salle de classe, dans la cour, au service de garde, etc.).

Les intervenants de l'école doivent :

- Enseigner les comportements attendus à tous les élèves.
- Intervenir auprès de l'élève contrevenant et lui souligner le non-respect de la règle.
- Préconiser une démarche d'intervention éducative graduée et modulée selon la fréquence, la durée et l'intensité de chaque manquement mineur (ex. : recourir au geste de réparation de la part de l'élève).
- Donner une conséquence logique en lien avec le geste posé (ex. : temps d'arrêt, retirer un privilège, reprise de temps, aide à un autre élève, travaux communautaires...).
- Demander à l'élève un changement dans son comportement (attitudes, gestes).
- Mettre en place au besoin des mesures d'aide pour l'élève (ex. : utilisation d'un système de renforcement).
- Noter le manquement au code de vie.
- Favoriser la collaboration du milieu familial.

L'élève contrevenant doit :

- S'entraîner au bon comportement.
- Réaliser le geste de réparation et/ou la conséquence demandée.
- Reformuler ce qu'il retient du bon comportement.
- L'élève apporte son code de vie pour faire signer ses parents.
- Démontrer qu'il est capable de reproduire le comportement attendu dans d'autres situations.

GESTION DES MANQUEMENTS DE TYPE MAJEUR

Un manquement majeur est un comportement de l'élève qui constitue une atteinte grave aux règles, aux normes sociales, au bien-être physique ou psychologique d'une personne ou d'un groupe de personnes et qui contrevient au bon déroulement de la vie scolaire.

La gestion du manquement majeur vise d'abord et avant tout à assurer la sécurité de toutes les personnes en présence, tout en livrant un message clair quant au caractère inacceptable de l'acte posé. Par la suite, il s'agit d'engager l'instigateur dans une démarche de prise de conscience (reconnaître le tort causé), de réparation et de progression (éviter la récurrence).

L'intervenant doit :

- Intervenir immédiatement (arrêt d'agir)
- Retrait de l'élève
- Inscrire les faits dans le code de vie

L'élève doit :

- Faire le travail demandé
- Faire signer son code de vie et discuter avec ses parents

MÉTHODE DE RÉOLUTION DE CONFLITS

Élaborée par Jean-Sébastien Bourré

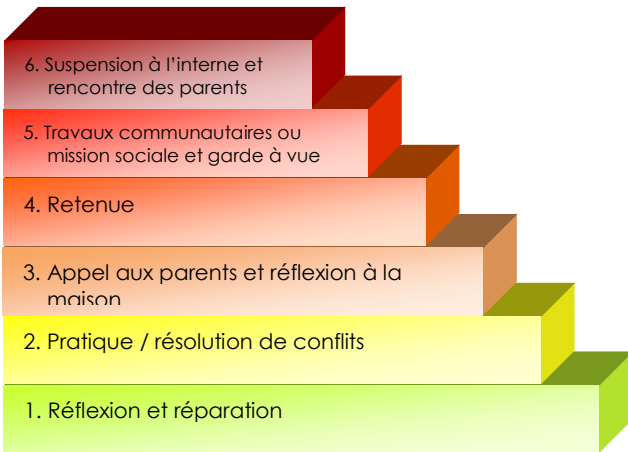
1. Je me retire dans un coin pour me calmer.
2. J'inspire par le nez et j'expire par la bouche plusieurs fois.
3. Je réfléchis à ce qui vient de se passer et j'identifie comment je me sens (sentiments).
4. Lorsque je me sens assez calme, je retourne voir la personne concernée ; si elle n'est pas prête à me parler, je lui laisse plus de temps pour se calmer.
5. J'explique comment je me sens. Je fais un message clair.
6. J'écoute l'autre personne m'expliquer comment elle se sent.
7. Je décris le conflit et ce qui l'a causé de façon honnête.
8. Je propose des solutions.
9. J'écoute les solutions de l'autre.
10. J'essaie une solution et si elle ne fonctionne pas, j'en essaie une autre.
11. Nous trouvons un terrain d'entente ou nous allons chercher l'aide d'un adulte médiateur pour trouver un terrain d'entente convenable pouvant mettre fin à notre conflit.



Code de vie

Règle de vie : J'adopte un comportement pacifique et respectueux (toute forme de violence physique, verbale, sociale ou par voie électronique est inacceptable).

Conséquences graduées



Raisons	Date	Intimidation		Intervenant	Signature direction	Signature d'un parent
		OUI	NON			
6.						
5.						
4.						
3.						
2.						
1.						



Infraction majeure
(Règlement #1)
signalée au
code de vie

Est-ce que c'est de l'intimidation?

oui

1. inégalité des pouvoirs et
2. sentiment de détresse de l'intimidé et
3. répétition des gestes d'intimidation

non

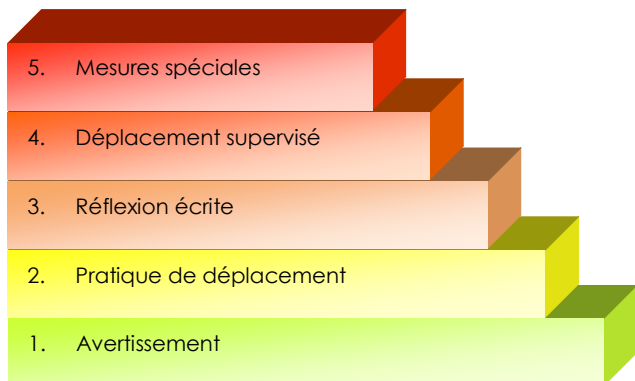
Étapes d'intervention

Protocole d'intervention face à l'intimidation

Conséquences reliées au code de vie

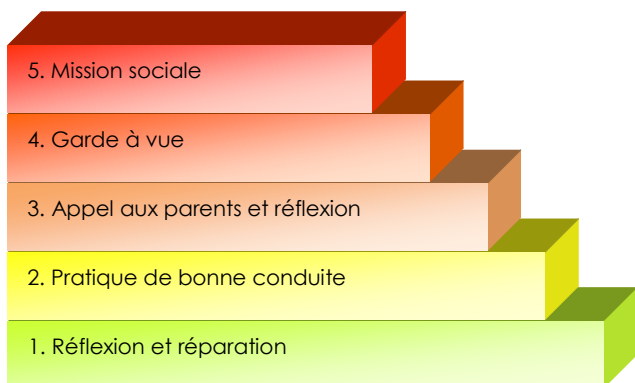
Règle de vie : En tout temps, je me déplace dans l'école en marchant et calmement.

Conséquences graduées



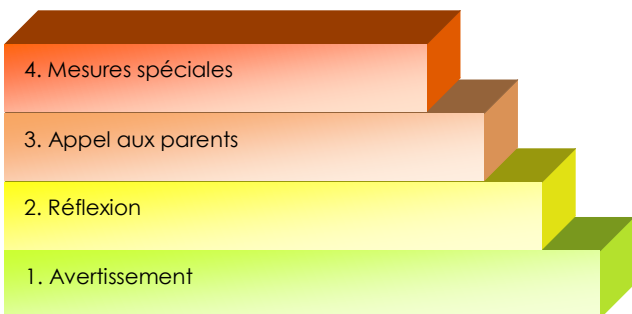
Raisons	Date	Intervenant	Signature d'un parent
5.			
4.			
3.			
2.			
1.			

Règle de vie : J'agis et je joue de façon sécuritaire en tout temps.



Raisons	Date	Intervenant	Signature d'un parent
5.			
4.			
3.			
2.			
1.			

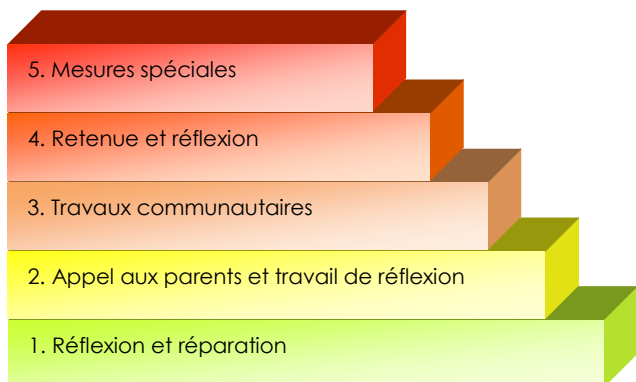
Règle de vie : Je m'habille selon la prescription de l'équipe-école.



Raisons	Date	Intervenant	Signature d'un parent
4.			
3.			
2.			
1.			

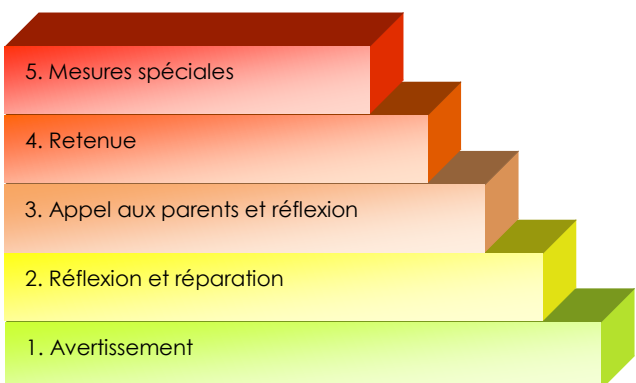
Règle de vie : Je prends soin de l'environnement et du matériel.

Conséquences graduées



Raisons	Date	Intervenant	Signature d'un parent
5.			
4.			
3.			
2.			
1.			

Règle de vie : Je collabore à la demande de l'adulte.



Raisons	Date	Intervenant	Signature d'un parent
5.			
4.			
3.			
2.			
1.			

J'ai pris connaissance du présent Code de vie de l'école Les Jeunes Découvreurs et m'engage à en respecter toutes les conditions.

Signature de l'élève : _____

Signature du parent : _____

Date : _____

PROTOCOLE D'INTERVENTION EN SITUATION D'INTIMIDATION

Voici notre protocole visant à encadrer et à contrer les gestes d'intimidation et de violence à l'école Les Jeunes Découvreurs.

Lorsque l'on parle d'intimidation, il y a **trois (3) caractéristiques** importantes que l'on doit observer :

- * un **geste intentionnel** : la personne le fait de façon volontaire, elle a l'intention de blesser l'autre personne par ses gestes ou ses paroles.
- * un **geste répétitif** : les gestes agressifs ou d'exclusion sont posés plusieurs fois envers une même personne.
- * un **déséquilibre du rapport de force** : la personne qui intimide est plus forte physiquement ou psychologiquement (facilité à s'exprimer, à répliquer, à manipuler, désir de contrôle) que la victime.

On observe différentes formes d'intimidation :

- * discrimination ;
- * agression à caractère sexuel, homophobe ou xénophobe (dans le but d'exclure une personne en raison de sa différence);
- * taxage ;
- * cyberintimidation.

Les différences entre le conflit et l'intimidation

CONFLIT

Caractéristiques

- Une situation normale, pas nécessairement négative.
- Il peut s'agir d'un geste accidentel
- Une situation qui se développe occasionnellement et selon les circonstances.

INTIMIDATION

Caractéristiques

- Une situation anormale, les gestes posés sont intentionnels (il ne s'agit pas d'un accident).
- Un enfant subit à répétition et sans rien dire les brutalités et les moqueries de ses pairs.

Relation entre les enfants

- En général, les forces sont égales entre les deux. Chacun va répliquer et tenir son bout.
- Les enfants impliqués se connaissent et sont généralement des amis.

Relation entre les enfants

- L'intimidateur est en position de force et abuse de son pouvoir sur la victime qui ne sait pas comment se défendre.
- Les enfants impliqués ne sont généralement pas des amis même s'il est possible qu'ils l'aient déjà été.

Causes et manifestations

- Le conflit survient à la suite d'un désaccord, d'une différence d'opinion ou de perception
- Le conflit peut être provoqué par l'un ou l'autre des enfants, pas toujours le même.
- Le conflit n'est pas prévu : il n'y a donc pas d'intention négative de faire du mal puisque cela survient sans aucune planification, sans qu'aucun des enfants concernés ne se soit dit : Je vais lui faire du mal.

Causes et manifestations

- L'intimidation se produit lorsque l'intimidateur veut user de son pouvoir sur la victime.
- C'est toujours le même enfant qui est attaqué ou insulté par le même agresseur, sans qu'il soit capable de répliquer ou de se défendre à son tour.
- Les gestes d'intimidation sont intentionnels et peuvent être planifiés. L'intimidateur peut prévenir les témoins silencieux de ce qu'il fera subir à la victime. Dans certains cas, l'intimidateur menace et prévient la victime qu'il continuera, surtout si celle-ci partage sa détresse à qui que ce soit dans le but qu'on l'aide.

Résolution de problème

- Les enfants acceptent généralement plus facilement de l'aide pour résoudre le conflit.
- Les enfants peuvent accepter de réparer leurs gestes.
- Lors d'un désaccord, après discussion et excuses mutuelles, on parvient à une entente.
-

Résolution de problème

- Très souvent l'agresseur accusera la victime, n'admettra pas son tort et ne reconnaîtra pas la gravité de son geste.
- Pour qu'il répare ses gestes, l'intimidateur devra souvent être obligé par un adulte.
 - La victime n'a pas d'excuses à faire à l'agresseur et n'a pas de geste à réparer.
 - Puisqu'il n'y a pas de désaccord sur une question, il ne faut pas viser une entente entre les parties en guise d'intervention.
- À moins que la victime dénonce ou qu'un témoin le fasse pour elle, la situation perdure et risque de s'aggraver.

Adapté du tableau « Les différences entre le conflit et l'intimidation » à la page 15 du guide *Prévenir et réduire la violence et l'intimidation à l'école* par Camil Sanfaçon pour la Fondation Jasmin Roy.

5^e infraction

- Excuses écrites à la maison
- Geste de réparation
- Rencontre entre la direction, la TES et l'élève
- Suspension à l'interne ou à l'externe
- Rencontre avec la police communautaire, parents et direction
- Inscription au registre des signalements de l'école



Soutien

Références à des services externes (CLSC...)

Signature du parent

Signature de l'élève

4^e infraction

- Excuses écrites à la maison et signées par le parent
- Conséquence reliée au geste d'intimidation
- Geste de réparation
- Intervention d'apprentissage social (TES ou psychoéducatrice) et rencontre avec la direction et les parents
- Production d'une affiche sur l'intimidation à l'aide d'une recherche sur Internet
- Inscription au registre des signalements de l'école



Soutien

Références à des services externes (CLSC...)

Signature du parent

Signature de l'élève

3^e infraction

- Excuses écrites à la maison et signées par le parent
- Intervention d'apprentissage social (TES ou psychoéducatrice) et rencontre avec la direction et les parents
- Conséquence reliée au geste d'intimidation
- Geste de réparation
- Rencontre entre la direction, l'intervenant, l'élève et le parent pour la rédaction d'un contrat
- Inscription au registre des signalements de l'école

Soutien

Références à des services complémentaires

Signature du parent

Signature de l'élève

Soutien

Références à des services complémentaires à l'élève et aux parents, au besoin

2^e infraction

- Excuses écrites à la maison et signées par le parent
- Intervention de la TES et rencontre avec la direction
- Conséquence reliée au geste d'intimidation
- Geste de réparation
- Fiche de réflexion sur l'intimidation lors d'une retenue, à signer par le parent
- Appel aux parents,
- Rencontre entre la direction, l'intervenant et l'élève
- Inscription au registre des signalements de l'école

Signature du parent

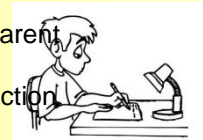
Signature de l'élève

Soutien

Références à des services complémentaires à l'élève, au besoin

1^e infraction

- Excuses écrites à la maison et signées par le parent
- Conséquence reliée au geste d'intimidation
- Intervention de la TES et rencontre avec la direction
- Geste de réparation
- Inscription au registre des signalements de l'école



Signature du parent

Signature de l'élève

Contrat d'engagement

CODE DE VIE

Mon enseignante, mon éducatrice, mes parents et moi avons pris connaissance des règles notées au code de vie de l'école et sommes en accord avec l'importance de les respecter.

Comme élève,

Je m'engage : à faire de mon mieux pour respecter le code de vie.

Je m'engage : par ma bonne participation, à contribuer à créer un climat agréable et de respect à l'école.

Je m'engage : à m'investir pleinement dans mes apprentissages et mes réussites avec plaisir.

Je m'engage : à lutter contre l'intimidation, la violence et la discrimination dans mon école.

Signature : _____

Date : _____

Comme parent, j'ai pris connaissance du code de vie et je m'engage à aider mon enfant à respecter les règlements. Je l'aiderai à bien cheminer au cours de l'année.

Signature : _____

Date : _____

Comme enseignant(e) et éducatrice, je m'engage à bien faire comprendre les règlements du code de vie et leurs conséquences. J'aiderai votre enfant à respecter nos règles et je l'encouragerai dans ses efforts et ses démarches.

Signature : _____

Date : _____

Signature : _____

Date : _____

